

ENTRÉE EN VIGUEUR

B1. Quand le traité entrera-t-il en vigueur?

Le traité entrera en vigueur 180 jours après qu'il aura été ratifié par 44 États désignés qui englobent les États nucléaires déclarés (la Chine, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie), ainsi que les États dits « du seuil » (l'Inde, le Pakistan, la Corée du Nord et Israël) et les États ayant des installations de recherche ou d'énergie nucléaire civile (y compris le Canada). Au 1^{er} septembre 1998, 150 États avaient signé le traité, dont 41 des États désignés, représentant les cinq États nucléaires déclarés. La Corée du Nord, l'Inde et le Pakistan sont les trois États désignés qui n'ont pas signé le traité. Vingt États l'ont ratifié, dont dix États désignés, y compris deux États dotés de l'arme nucléaire (la France et le Royaume-Uni). Le traité n'entrera vraisemblablement pas en vigueur dans l'année qui vient. Les cinq États dotés de l'arme nucléaire ont déclaré un moratoire sur les essais jusqu'à ce que le traité entre en vigueur.